

INFOCUMA

OCTOBRE 2023

Pays de la Loire

Edito



CUMA#ECOLES,
C'EST L'AVENIR !

Loin de moi l'idée de vous prédire l'avenir mais seulement de rappeler que l'avenir se prépare avec les jeunes et les écoles. Face au défi du renouvellement des générations, les cuma ont un rôle majeur à jouer. Travailler avec les écoles est donc un réel enjeu.

L'Union des cuma des Pays de la Loire et de manière plus large les cuma ont déjà amendé ce travail depuis quelques années. Cela se caractérise par de premières initiatives autour d'anniversaires de cuma, les portes ouvertes cuma départementales, par la présence de nombreux apprentis dans les cuma et aussi par des interventions en écoles de formation agricole...

Nous devons aussi en profiter pour faire la promotion de tous les métiers qui gravitent autour de l'agriculture et des cuma. Mais compte tenu du défi majeur que nous souhaitons relever dans l'installation, nous devons aller plus loin en allant au-devant des filières généralistes et dès le plus jeune âge pour susciter des vocations.

Il est tout autant indispensable de promouvoir notre modèle coopératif local auprès des futurs salariés et candidats à l'installation. Au-delà de l'intérêt économique, les cuma ont un rôle social aussi important. Modèle qui permet aux agriculteurs et aux agricultrices et aux salariés de ne pas se sentir seul, de bien vivre de son métier et de s'épanouir dans sa vie personnelle.

Les chantiers sont vastes. Des initiatives et des partenariats existent déjà avec certaines écoles, d'autres sont à développer pour aborder avec les jeunes toute la multitude et la richesse de l'agriculture de groupe et des cuma. Et se dire demain : quand on pense cuma on pense école !

Patrice Dichet
Administrateur à l'Union des cuma
des Pays de la Loire



Parler cuma dans les écoles

Les cuma manifestent une envie de travailler avec les jeunes en formation. En effet, il n'est jamais trop tôt pour sensibiliser aux métiers de l'agriculture et à l'agriculture de groupe. C'est une volonté portée par un groupe de quatre administrateurs de la cuma de l'Espérance à Saint-Hilaire-de-Clisson (44). Constatant que plusieurs adhérents de la cuma accueillent des élèves de 3^{ème} en stage d'observation, ils ont décidé de proposer un partenariat aux trois collèges de Clisson pour favoriser les stages à la ferme.

En Maine-et-Loire, c'est aux côtés d'une formatrice de BTS ACSE au campus de Pouillé, que deux administrateurs du conseil de proximité 49 et une animatrice de l'Union sont allés discuter de l'émergence d'un partenariat inédit. La coordinatrice a à cœur que les cuma soient plus présentes dans le parcours de formation de ses élèves. Le travail des jeunes pour des projets de cuma est une piste à développer. Ils pourraient effectuer des enquêtes, des chiffrages pour des investissements ou encore mener des projets de communication pour les cuma. Un projet se dessine déjà pour l'année scolaire à venir.

Parallèlement, l'Union continue d'organiser les portes ouvertes écoles en cuma dans les 4 départements. L'événement devenu phare a mobilisé plus de 550 élèves et 21 établissements scolaires l'an dernier. **Retenez la date, la 6^{ème} édition aura lieu le 21 mars 2024 !**

par clarisse.perrin@cuma.fr • 07 61 12 51 63

VIE DE L'UNION



Se former et échanger pour bien vivre la prise de responsabilités

Prendre des responsabilités en cuma n'est pas anodin et nécessite de nombreuses compétences et connaissances selon les postes.

C'est dans le but d'aider les nouveaux responsables dans leur prise de fonction que l'Union des cuma propose une formation destinée aux responsables de cuma.

Au programme : les règles juridiques d'une cuma, l'animation des réunions, la présentation des comptes, la gestion des impayés...

Ces sujets sont travaillés en alternant des apports théoriques, des cas pratiques, et surtout des échanges entre participants ! Inscrivez-vous rapidement en nous contactant.

POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE

Les jeudi 11 et mardi 16 janvier 2024
(pour les cuma du Nord Loire)
Les jeudi 25 et mardi 30 janvier 2024
(pour les cuma du Sud Loire)

Contact : benedicte.rousvoal@cuma.fr
06 83 31 98 93

POUR LE MAINE-ET-LOIRE

Le mardi 9 janvier 2024 à Angers
Le jeudi 1^{er} février 2024 à Angers

Contact : emmanuelle.grimaud@cuma.fr
06 81 15 15 07

POUR LA SARTHE

(en attente des dates en 2024)

Contact : 02 43 23 77 37

POUR LA VENDÉE

Le mardi 6 février 2024 à La Roche sur Yon
Le mardi 13 février 2024 à La Roche sur Yon

Contact : marie.vrignaud@cuma.fr
07 63 20 06 18

par benedicte.rousvoal@cuma.fr • 06 63 81 98 93

44

Parler entretien du matériel en cuma : tous les utilisateurs concernés !



Limitier les casses en étant plus vigilants et en ayant une meilleure connaissance du matériel : prendre du temps pour en gagner.

C'est ce qu'a expérimenté la cuma du Boivre en juin, pendant une matinée sur l'entretien du matériel. La matinée était adressée à tous les utilisateurs des exploitations adhérentes, salariés des exploitations, adhérents, novices ou expérimentés. L'objectif était de transmettre directement les informations d'entretien aux utilisateurs et de faire le tour des matériels avec eux pour leur montrer les points importants, les pièces d'usure, les zones de graissage... La cuma souhaite sensibiliser les utilisateurs aux coûts d'entretien et aux bonnes pratiques. Elle pense déjà refaire ce type de journée l'année prochaine, l'occasion de poursuivre le partage de connaissances et de mettre tout le monde au même niveau d'information.

par amelie.boisdron@cuma.fr • 06 60 15 56 60

La cuma de la Chevrolière actrice du dynamisme local par l'installation



Selon Guylain Clouet, président de la cuma de la Chevrolière, le rôle de la cuma va bien au-delà de la simple prestation de service

elle se doit de participer au dynamisme agricole de son territoire. C'est pourquoi la cuma a pris part au projet de reprise du GAEC de la Moricière géré par la Mairie de Pont-Saint-Martin, qui avait racheté les bâtiments et organisé un appel à projet pour sélectionner un candidat à la reprise de la ferme. Guylain et le secrétaire de la cuma se sont rendus aux 4 réunions pour repérer et évaluer les projets. C'est ainsi que Anne-Sophie et Charles, un couple en reconversion, ont rencontré la cuma. Connaissant le principe, ils avaient inclus la cuma dans la construction de leur projet d'installation en brebis laitière avec transformation et vaches limousines allaitantes. Aujourd'hui, le couple est bien investi et intégré à la cuma.

par clarisse.perrin@cuma.fr • 07 61 12 51 63

Construire un lien fort et mutuel entre les cuma et les étudiants

49

Comme évoqué au début de cet infocuma, plusieurs projets se dessinent entre l'Union des cuma des Pays de la Loire et le campus de Pouillé (centre de formation agricole situé aux Ponts de Cé).



Ces projets communs visent à leur faire découvrir et apprécier les cuma, et à les intégrer dans une démarche professionnalisante.

Des administrateurs de proximité du Maine-et-Loire en lien avec Justine Desruelles, la coordinatrice des BTS ACSE 1 et 2, ont réfléchi à :

- La réalisation d'une enquête portée par un groupe d'élèves, à destination des cuma adhérentes à l'Union, pour sonder leurs besoins et faire le lien avec le nouveau projet politique de l'Union des cuma. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un programme d'initiative et de communication (PIC) du campus
- Des travaux portés par des jeunes pour des cuma : appui sur des études d'investissement et sur les charges de mécanisation, aide pour l'organisation de portes ouvertes de cuma ou autre événement, etc. Ces travaux sont liés aux différents modules constituant le parcours de formation des BTS

Autre projet à construire : celui d'un apprentissage porté par une cuma avec mise à disposition du jeune dans plusieurs exploitations adhérentes, avec un temps consacré à la découverte, à la vie de la cuma. Le jeune pourrait ainsi découvrir différentes productions et s'orienter ensuite vers ce qui lui plaît le plus, il pourrait aussi découvrir le métier de salarié de cuma si la cuma qui l'accueille porte une activité emploi.

par emmanuelle.grimaud@cuma.fr • 06 10 16 08 35

La sécurité au travail : un enjeu phare pour le maintien des emplois

72

Dans le cadre des «journées salariés de cuma», la section Sarthe avait souhaité faire intervenir un intervenant d'Enedis sur la gestion des risques électriques, notamment lors des chantiers de récolte.

Le conseiller avait pu intervenir sur les différents types de câbles électriques ainsi que les mesures à prendre pour se prémunir des risques d'électrocution avec des câbles électriques tombés à terre. Cette journée avait aussi permis de faire remonter d'autres besoins des salariés sur les questions de sécurité au travail et de prévention des risques.



Un projet de réalisation de formations sur les habilitations de conduite d'engins de levage télescopiques est donc en cours d'élaboration, en partenariat avec la MSA, qui dispenserait la formation auprès des salariés de cuma sarthoises. Deux à trois sessions de formation devraient donc être réalisées fin 2023 ou début 2024, sur le lieu d'une cuma d'accueil afin de pouvoir réaliser les tests théoriques et pratiques de l'habilitation sur une durée de deux journées. Intégralement prises en charge par la MSA, ces formations permettraient de mieux assurer la sécurité des salariés et des cuma employeuses lors de travaux de manutention. Nous restons évidemment toujours à l'écoute des remontées de terrain pour mieux répondre à vos besoins, afin de mieux accompagner le développement de l'emploi et la sécurité au travail des salariés de cuma.

par laurent.lejars@cuma.fr • 07 64 44 44 31

85

La cuma Twister fait vrombir la grande roue de la Gaubretière



La cuma vendéenne Twister s'installe au pied de la Roue Cool pour mettre en avant ses adhérents et son matériel.

En collaboration avec Maindron Production, une journée exposition de leurs outils et machines fut réalisée courant mai 2023 pour la production d'un calendrier agricole 2024. Comme le précise Damien Soulard, président de la cuma, "Tout s'est fait très vite, l'opportunité s'est présentée et nous avons sauté sur l'occasion. Histoire de pouvoir mettre en avant nos automoteurs, les autres activités de notre cuma ainsi qu'une bonne rigolade !" L'année prochaine, il est aussi en projet de renouveler l'expérience, mettre leurs machines à nus, mais pas que...

par alexandre.denis@cuma.fr

Alexandre Denis : nouvel apprenti en Vendée. Je suis Alexandre Denis, 24 ans, nouvel Animateur Machinisme en apprentissage de la section Vendée de l'Union des cuma des Pays de la Loire. J'ai effectué tout mon cursus scolaire jusqu'ici dans le milieu horticole (BTS et Bac Pro Production Horticole PH). Avant de reprendre mes études en apprentissage, j'ai opté pour la prise d'expériences professionnelles avant de me jeter dans le bain des études supérieures. Aujourd'hui j'ai trois ans d'expériences continues dans le milieu professionnel à la sortie d'école, majoritairement dans le secteur horticole je dois l'avouer. Maintenant je me tourne vers les grandes cultures avec pour projet une licence en Agronomie Production Végétale de l'ESA d'Angers (Ecole Supérieure des Agricultures).

MACHINISME



Les semoirs à blé, que faut-il régler et vérifier sur le matériel avant le semis?

Les semoirs sont les outils parmi les plus importants dans nos cycles de production, les régler convenablement et vérifier leur état d'utilisation devient une priorité avant les périodes de semis.

De l'état d'usure du matériel aux réglages de l'écartement des semences, il est important de remettre tout cela sur papier pour être préparé le moment venu avec une petite liste.

Commençons par la maintenance :

- Le graissage des pièces mouvantes
- Vérifier le bon état des systèmes de signalisation de l'outil.
- Faire fonctionner l'outil à vide au préalable pour détecter tout bruit suspect ou défaillance visible de l'outil
- Constater toute dégradation du châssis, de la distribution, des roues de jauge et de la boîte de distance
- Les semoirs pneumatiques ou mécaniques doivent être contrôlés sur leur système spécifique (turbine et système de distribution des graines)
- Vérifier l'étanchéité des tuyaux et qu'aucun coude ne se forme sur le système pneumatique du semoir
- Examiner les courroies et axes pour assurer un bon fonctionnement de l'outil
- Constater l'état des tubes de descente et vérifier l'absence de méplat

Quant aux réglages :

- Préparer au préalable la densité de semis par rapport à l'activité et au sol (Production conventionnelle ou Biologique)
- Régler le semoir par rapport au calcul densité
- S'assurer du bon réglage des blocs tasseurs / roues plumbeuses

Notez que pour beaucoup de paramètres de réglage, il faut se référer aux abaques constructeurs pour toutes modifications.

Denis Bureau président de la cuma Tail sur Mer

« Nos activités sont divisés entre le bio et le conventionnel, il est donc important de contrôler la densité du semis. Nous avons l'habitude de pratiquer le 280/300 graines/m² pour le conventionnel » Quant au bio précise Jérôme Ferret responsable salariés « je pratique du 400 graines/m² pour compenser les pertes au semis du système bio ».

par alexandre.denis@cuma.fr

Journée technique sur le thème de la pulvérisation

Une journée sur le thème de la pulvérisation est organisée le 28 novembre prochain au lycée agricole de la Germinière à Rouillon dans la Sarthe.



Dans un objectif de réduction des produits phytosanitaires, et une volonté de remettre à jour les connaissances des agriculteurs sur le sujet de la pulvérisation, Ecophyto et Contrat de Solutions rassemblent pour cette journée, de nombreux acteurs du milieu agricole.

Nous citerons par exemple La DRAAF, la Chambre d'Agriculture Régionale, la MSA, l'Union des cuma.

Sur inscription, via le site internet <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/> ou via le QRcode de l'image, vous serez amenés à découvrir ou redécouvrir au sein d'un parcours organisé sous forme de « pôles » :

La préparation des bouillies, les EPI, les bonnes pratiques de pulvérisation, les nouvelles technologies, le contrôle de pulvérisateurs agricoles, la réglementation, la sécurité en bien plus encore.

Toutes les personnes concernées par le milieu agricole et para agricole sont les bienvenues lors de cette journée.

par pierre.pichet@cuma.fr • 06 68 66 32 94

Vous allez investir ? Cela nous intéresse !

Pour mieux cerner les besoins et les projets des cuma, nous vous invitons à nous faire remonter vos projets d'investissement en matériel ou équipement.

Pour cela rien de plus simple, scanner le QRcode et répondez aux 5 questions.

Pour vous remercier de votre participation nous vous enverrons des autocollants cuma !



Réglementation remorque deux essieux Ensemble routier agricole - 4 essieux - 38 T

Règles de base à respecter

- Poids total autorisé de l'ensemble routier = 38T maxi (art. R312-4 du code de la route)
- PTAC véhicule remorqué 29T si les 2 essieux sont espacés d'au moins 1m80 (24T si inférieur) (art. R312-6 du code de la route)

C'est le facteur le plus limitant entre le PTAC, le PTRA et la limite du poids total du convoi qui prévaut



Poids de l'ensemble = 11T (Poids à Vide tonne) + 18T (Charge Utile) + 12T (Poids à Vide tracteur) = 41T soit 3T de surcharge.

Je dois limiter mon chargement à 15T.

PV: Poids à vide ^{(G.1)*}

PTAC: Poids Total En Charge ^{(F.1)*}

CU: Charge Utile (=PTAC-PV)

PTRA: Poids Total Roulant Autorisé ^{(F.3)*}

*Cf carte grise véhicule



Poids de l'ensemble = 11T (Poids à Vide tonne) + 18T (Charge Utile) + 8T (Poids à Vide tracteur) = 37T Ensemble routier OK

par eric.canteneur@cuma.fr • 06 73 87 36 69
et samuel.nicolas@cuma.fr • 06 68 66 57 73

La destruction des couverts

Les couverts végétaux sont de plus en plus présents dans les campagnes liées aux obligations réglementaires mais surtout pour les bénéfices agronomiques et environnementaux qu'ils apportent.

On parle souvent de l'implantation qui est une étape fondamentale puisqu'elle conditionne la réussite de ces derniers, mais la destruction ne doit pas non plus être négligée. En effet, un couvert mal détruit risque de pénaliser la culture suivante : assèchement du sol, création d'une faim d'azote,...

De nombreuses méthodes existent pour les détruire que ce soit de façon naturelle par le gel à condition d'implanter des variétés gélives, mais surtout de façon mécanique, par roulage, broyage, par des outils à disques, à dents ou bien par des outils animés. Chaque type d'outil possède des avantages et des inconvénients :



MATERIELS	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Les rouleaux	- Débit de chantiers - Destruction en un seul passage	- Ne fonctionne que sur des couverts développés - A utiliser en période de gel
Les broyeurs	- Répartition homogènes des résidus - Dégradation rapide des résidus	- Débit de chantier - N'enfouit pas les résidus
Les outils à disques	- Débit de chantier - Prépare l'implantation de la culture suivante en même temps	- Perte d'efficacité si le couvert est trop développé
Les outils à dents	- Polyvalent - Prépare l'implantation de la culture suivante en même temps	- Perte d'efficacité si le couvert est trop développé - Le couvert est enfoui directement sans être broyé
Les outils animés	- Bonne qualité de destruction en un seul passage - Prépare l'implantation de la culture suivante en même temps	- Débit de chantier - Travail usant pour le matériel - Coût élevé

Pour répondre aux questionnements, plusieurs démonstrations auront lieu au cours de l'automne dans le Maine-et-Loire :

- Le 28 septembre 2023 à Brigné : KVICK FINN, compil et scalpours
 - Le 4 octobre 2023 à la Cornouaille : DYNADRIVE et Glyph-o-mulch
 - Le 9 novembre 2023 à la Ménitrie : 6 matériels en prévision mais la liste reste à affiner
- N'hésitez pas à communiquer largement ces démonstrations auprès des adhérents.

par alexis.cochereau@cuma.fr • 06 80 96 42 45

GESTION & JURIDIQUE

Allô ? Pourriez-vous m'envoyer le PV d'AGO de la cuma svp ? Comment dois-je le remplir ?

Les responsables de cuma sont nombreux à se demander comment remplir le PV d'AGO car il n'est pas simple.

L'AG se prépare bien en amont en conseil d'administration mais on est parfois un peu perdu sur les échéances, la procédure, l'intérêt de ces étapes, etc...

Si les animateurs vous répondent à l'oral ou viennent à votre rencontre, il vous est également possible de trouver des réponses à vos questions sur le site internet de l'Union des cuma des Pays de la Loire, rubrique "Juridique", encart "Préparer son CA et son AG : PV et fiches techniques".

<http://www.paysdelaloire.cuma.fr/>

Tant pour vos assemblées générales que pour les conseils d'administration, vous y trouverez :

- Des fiches techniques : à quoi ça sert ? Comment ça se passe ?
- Les convocations types
- Les modèles de procès-verbaux

ET SURTOUT

- Une note explicative pour remplir le PV d'AGO !

Le Bureau s'étant fait remettre la feuille de présence établie pour l'assemblée générale ordinaire constate que associées coopérateurs sont présents à l'assemblée et associés coopérateurs sont représentés sur un total de associés coopérateurs inscrits à la date de convocation et régulièrement convoqués.

Le quorum est le nombre minimum d'adhérents devant être présents ou représentés à l'AG, il correspond à 1/3 des adhérents de la Cuma.

Troisième résolution : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice.

Les adhérents présents et représentés vérifient et valident le travail du conseil d'administration (pour l'exercice)

Cette résolution est adoptée dans les conditions de quorum requises, à l'unanimité ou ps.

Aussi, à la demande de certaines cuma, nous avons rédigé une liste « **J'organise mon AG de cuma** » reprenant les étapes de ce qu'il y a à faire avant, pendant et après l'AGO ainsi que le suivi et la délégation de telle ou telle mission aux adhérents responsables.

J'organise mon AG de Cuma		
A faire	Qui ?	Fait ?
Avant l'AG		
Réunir le conseil d'administration pour : - arrêter les comptes - préparer l'ordre du jour de l'AG / le PV d'AG		

A NOTER : vous pouvez solliciter la présence d'un.e animateur. trice de l'Union à votre AG, ce peut être l'occasion d'aborder un thème d'actualité ou qui intéresse plus particulièrement votre cuma. Pensez à nous en informer le plus tôt possible !

par justine.lemonnier@cuma.fr • 07 64 51 04 64

Changement du taux de TVA

Pris en compte dans le logiciel « MyCuma Compta ».

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Les travaux en cuma qui bénéficiaient de la TVA à 10% passent à 5.5%, à l'exception des travaux forestiers. L'annonce de cette mesure a nécessité des demandes de clarifications et précisions par notre service juridique national et un travail de la SAS informatique France Cuma Numérique. Elle est appliquée automatiquement dans le logiciel de comptabilité depuis le 1^{er} juillet.

En conséquence voici la nouvelle codification à utiliser pour les comptes de produits ET les comptes de charges :

Codes TVA	Avant 1 ^{er} juillet 2023	Après 1 ^{er} juillet 2023
10	TVA à 10 % (débit)	TVA à 5.5 % (débit)
20	TVA à 10 % (encaissement)	TVA à 5.5 % (encaissement)
50	TVA à 2.1 % (débit)	TVA à 10 % (débit)
60	TVA à 2.1 % (encaissement)	TVA à 10 % (encaissement)
80	TVA à 5.5 % (débit)	TVA à 2.1 % (encaissement)

Les autres codes ne changent pas (exemple 40 : TVA à 20 % à l'encaissement)

Certains cas interrogent, voici donc comment faire concrètement dans les cas suivants :

- J'ai déjà réalisé des factures avec un taux de TVA à 10%, dois-je les refaire ? NON - Aucune facture ne sera à refaire ni aucun acompte
- J'ai une facture de repas avec de TVA à 10 % :

	Avant le 01/07/2023	Après le 01/07/2023
Compte à utiliser	62500010	62500050

• Des factures d'acomptes ont été réalisées au taux de TVA à 10% avant le 1^{er} juillet, mais les travaux vont être facturés après le 1^{er} juillet. Comment cela va-t-il se passer ? Le fait d'appeler des acomptes à 10 % et de les reprendre à 5.5 % n'est pas un souci en soi (ni les cuma ni les adhérents ne sont pénalisés, la TVA est au final une opération blanche comme les 2 parties sont des assujettis). Le total hors taxe appelé et le total hors taxe repris s'annulent bien

Exemple: un adhérent a une facture d'acompte de 1 000€ HT avec 100€ de TVA à 10% ; soit un TTC : 1100€.

La facture finale est de 4 000€ HT avec 220€ de TVA à 5,5%. A cette facture, on soustrait la reprise de l'acompte HT de 1000€ avec 55€ de TVA à 5,5%; soit un TTC de 3 165€.

Si la TVA était déduite à 10%, le total TTC serait de 3 120€, soit un delta de 45€.

Conséquence pour la cuma	Conséquence pour l'adhérent
La cuma va collecter de la trésorerie et paiera ensuite la TVA collectée	L'adhérent avance la trésorerie à la cuma et celui-ci sera remboursé au moment de sa déclaration de la TVA déductible

par anne.marquet@cuma.fr • 06 74 97 01 28
et kathleen.legrand@cuma.fr • 07 66 83 60 82



Les bâtiments-ateliers : un atout pour le développement des cuma

Depuis 2023, l'Union des cuma a entamé une réflexion sur l'accompagnement des créations/réaménagements de bâtiments ateliers.

Le groupe de travail réalise et met à jour des fiches techniques et méthodologiques pour faciliter les projets des cuma. Un cahier des charges pour balayer les points de vigilance ainsi qu'une frise chronologique des différentes étapes font partie de la future boîte à outils.

De plus, un guide élaboré avec des ergonomes de la MSA sur l'aménagement des ateliers sera bientôt disponible.

Pour les cuma employeuses, la MSA peut accompagner et financer des projets liés à l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des salariés. Deux dispositifs sont disponibles :

- Le contrat de prévention permet de construire et cofinancer sur plusieurs années des actions d'études d'aménagement et de formation
- L'Aide Forfaitaire Simplifiée Agricole (AFSA) finance des outils d'amélioration de la sécurité au travail, avec une prise en charge de 50% dans la limite de 3000 euros

Focus : La cuma des Cinq Charmes (72) a réalisé un contrat de prévention pour l'aménagement d'un système d'aspiration des fumées de soudage dans l'atelier.

La cuma la Ligérienne (49) a bénéficié d'une AFSA pour équiper l'atelier d'un chariot de manutention pour les pneus et d'une visseuse magnétique "on ne connaissait pas cet outil, il apporte un confort de travail car il n'a plus besoin d'être porté" témoigne la cuma.

Par antonin.rougeot@cuma.fr • 06 87 13 03 22
et laurent.lejars@cuma.fr • 07 64 44 44 31

Opération de contrôles MSA

La MSA a lancé des opérations de contrôles sur les cotisations 2021 et 2022. En cas d'anomalies, vous recevrez un courrier et vous aurez 30 jours pour y répondre. Passé ce délai, la MSA enverra une facture pour régulariser. N'hésitez pas à contacter le service paye pour vérifier la demande de la MSA.

par aurelie.cardineau@cuma.fr • 06 23 42 14 39
et pauline.bonkoski@cuma.fr • 07 64 73 63 30

Du nouveau sur le dispositif Défi Emploi

Depuis 2021, l'Union des cuma accompagne la formation de vos nouveaux salariés grâce au Défi Emploi déployé par OCAPIAT, dispositif qui finance le tutorat et la formation interne des salariés agricoles.



Victime de son succès, OCAPIAT arrive au terme de notre enveloppe budgétaire régionale et recherche des fonds auprès des autres régions, sans certitude de les obtenir. Si vous embauchez prochainement, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons toujours déposer un dossier mais désormais sans garantie de financement.

Par frederic.duval@cuma.fr • 06 27 27 22 93

Accord Collectif Territorial de Travail (ACT) des cuma

Cet Accord Collectif Territorial des cuma des Régions Bretagne et Pays de la Loire a été signé le 21 mars 2022 et est applicable depuis le 1^{er} juillet 2023.



Il annule et remplace la Convention Collective des cuma des Régions Bretagne et Pays de la Loire du 19 novembre 2001 (IDCC 8535). Il vient compléter les dispositions de la Convention Collective Nationale Production Agricole et cuma (IDCC 7024) du 15 septembre 2020 et celles de l'Accord National modifié du 23 décembre 1981 sur la durée du travail dans les exploitations et entreprises agricoles.

Ainsi dans la pratique, il faut appliquer le texte le plus favorable aux salariés (règle de droit). Vous devez d'abord regarder dans l'ACT pour voir si vous trouvez la réponse sur le sujet concerné et en l'absence de réponse, vous recherchez dans la CCN PA/ cuma ou l'Accord National de 81.

Le service Emploi-Paye est à votre écoute si besoin.

par arnaud.bourgeois@cuma.fr • 06 27 27 37 70

FORMATION

Secrétaires de cuma : se former pour mieux accompagner les responsables

Face aux défis relevés aujourd'hui par les responsables, de gouvernance et de gestion de l'activité de la cuma, être accompagné d'un/une secrétaire formé demeure un excellent levier au service du pilotage de la cuma.



Pour répondre à cet enjeu, des formations concrètes, adaptées aux réalités du terrain sont régulièrement proposées aux secrétaires de cuma par l'Union des cuma et l'AGC.

En 2023 plusieurs formations de secrétaires comptables ont été proposées pour répondre aux besoins de notre réseau :

- Connaître la comptabilité et utiliser MyCuma Compta - niveau 1
- MyCuma saisie des temps - contrôle de données
- Utiliser MyCuma compta - niveau 2

Prochaine formation : « Actualiser ses connaissances comptables et numériques »

A l'automne, trois sessions sont planifiées

- le 29 septembre à Saint Philbert de Bouaine en Vendée
- le 3 octobre à Notre Dame des Landes en Loire-Atlantique
- le 10 octobre à Angers

Au programme

- Rappels comptables et démarches administratives
- Nouvelles fonctionnalités du logiciel MyCuma
- Evolution vers le numérique
- Trucs et astuces

Plus d'informations

formation_ucpdl@cuma.fr ou téléphone 06 58 94 67 38

par elodie.amestoy@cuma.fr • 06 58 94 67 38

Actimat
Notre solution de crédit ou de financement locatif directement chez votre concessionnaire de matériel agricole.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

CONTACT DES SECTIONS

NOUVELLES COORDONNÉES

LOIRE-ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture
La Géraudière
rue Pierre Adolphe Bobierre
44939 Nantes cedex 9
02 40 16 39 50
paysdelaloire.44@cuma.fr

MAINE-ET-LOIRE

3 rue Carl Linné
CS 30445
49004 Angers cedex 01
02 59 58 04 76
paysdelaloire.49@cuma.fr

SARTHE

72 avenue Olivier Messiaen
Immeuble Belle Ile
72000 Le Mans
02 43 23 77 37
paysdelaloire.72@cuma.fr

VENDEE

51 rue Charles Bourseul
ZAC Bell - BP 214
85005 La Roche -sur-Yon cedex
02 51 36 90 30
paysdelaloire.85@cuma.fr

AGENDA

44

LOIRE-ATLANTIQUE

Formation employeur en cuma : les bases pour bien démarrer

le mardi 10 octobre 2023 à Notre Dame des Landes (cuma du Bocage Nantais)

Journée technique viticulture

le jeudi 19 octobre 2023 à l'étang des Tuileries à Monnières

Formation charges de mécanisation

le jeudi 16 novembre 2023 dans le secteur de Guérande

Conseil de proximité

le jeudi 7 décembre 2023 à Nantes

Formation des responsables en cuma

les jeudi 11 et mardi 16 janvier 2024 (pour les cuma du Nord Loire)

et les jeudi 25 et mardi 30 janvier 2024 (pour les cuma du Sud Loire)

49

MAINE-ET-LOIRE

Démonstration de trieur alvéolaire

le jeudi 19 octobre dans le secteur d'Yzernay

Démonstration sur la gestion de l'enherbement en viticulture

le mardi 24 octobre à Cléré-sur-Layon

Démonstration de destruction de couvert

le jeudi 9 novembre à la Ménitrié

Journée triage (visite de 2 chaînes de tri semences potagères et grandes cultures)

le jeudi 16 novembre à Brain-sur-l'Authion

Formation management niveau 1

décembre 2023

Formation nouveaux responsables (sur 2 jours)

les 9 janvier et 1^{er} février 2024

72

SARTHE

Formation charges de mécanisation et travail (avec la cuma de Vibraye)

les mercredi 4 octobre et jeudi 30 novembre 2023

Formation charges de mécanisation parts sociales JA

les jeudi 23 novembre et 14 décembre

Journée technique sur la pulvérisation

le mardi 28 novembre 2023 à Rouillon

Formation sur les habilitations des cuma

début décembre

85

VENDEE

Démonstration bois

le mardi 3 octobre 2023 à Sigournais

Formation charges de mécanisation parts sociales JA

le mardi 24 octobre 2023 : secteur Nord Bocage

POUR TOUS



**SEMAINE
DES CUMA**
du 20 novembre
au 1^{er} décembre

Semaine des cuma - les semaines 47 et 48

AG de proximité 85 - le jeudi 25 janvier 2024

AG de proximité 49 - le vendredi 26 janvier 2024

AG de proximité 72 - le jeudi 1^{er} février 2024

AG de proximité 44 & UCPDL - le jeudi 8 février 2024

INFOCUMA

Journal d'information
de l'Union des cuma des Pays de la Loire

3 rue Carl Linné
CS 30445 • 49004 Angers cedex 01
Directeur de la publication : Marc Aurejac
Réalisation : communication FRCuma Ouest
Trage : 1 754 exemplaires